

Le ministre de l'Industrie et des Mines l'a révélé hier

Des investissements proposés par une dizaine de concessionnaires

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3923 - Lundi 18 juillet 2016 - Prix : 10 DA

Béjaïa

Un dimanche de protestation

Page 24

En Afrique du Nord et au Moyen-Orient

L'Algérie compte «le plus faible taux» de déperdition scolaire

Page 4

La possible libération de Seif El Islam Kaddafi

Par Mohamed Habili

Q u'en est-il finalement de Seif El Islam Kaddafi, le deuxième fils de l'ancien dirigeant libyen, et celui que bien des indices donnaient pour son successeur, si tant est qu'on puisse succéder à quelqu'un comme Maamar Kaddafi? Est-il libéré par la milice de Zenten, qui l'avait arrêté en 2011 et qui le détenait depuis, en application de la loi d'amnistie votée par le Parlement de Tobrouk, et donc d'ores et déjà libre de ses mouvements? Ou bien est-il libéré sans l'être tout à fait, comme le donne à penser son avocat parisien, d'après lequel son client aurait cessé d'être le prisonnier de ses geôliers pour devenir leur invité. En attendant que cette ambiguïté soit levée, ce qui tout de même risque de prendre un certain temps, et que l'on soit fixé sur le sort de l'homme, force est de relever qu'il est tout de même question ici de quelque chose d'impensable il n'y a pas encore si longtemps : de la libération de celui qui faisait figure de deuxième personnage de l'ancien régime, et sur lequel pesait une quasi-certaine condamnation à la peine de mort. Jusque-là quand il était question de lui, c'était pour se demander s'il serait jugé en Libye même, ou s'il serait livré à la cour pénale internationale, qui elle aussi le poursuivait, et pour rien moins que pour crime de guerre. Ses ennemis mortels, dont la milice de Zenten, tenaient pour la première solution, et ceux qui ne l'étaient pas sans nécessairement compter tous au nombre de ses partisans, pour la seconde.

Suite en page 3

Remise en cause des décisions de justice

Les mises en garde de Tayeb Louh



L'adoption du projet de loi portant organisation de la profession de commissaire-priseur était une occasion pour le ministre de la Justice, Tayeb Louh, d'appeler à ne pas douter des décisions de la justice, son indépendance et sa neutralité, défendant que celle-ci est le garant de la stabilité dans un contexte de turbulences que connaissent le monde et les pays voisins.

Page 3

Le code de l'investissement adopté hier par le Sénat

Des avantages selon l'importance du secteur

Page 2

Soirées prévues les 22, 23 et 24 juillet courant

Massi, Zahra et Traoré en spectacle à Alger

Page 13

Le ministre de l'Industrie et des Mines l'a révélé hier

Des investissements proposés par une dizaine de concessionnaires

■ **Bouchouareb** : «Nous leur avons signifié qu'ils ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour déposer leurs projets industriels. Ils ont encore le temps pour le faire si réellement ils souhaitent s'impliquer dans ce métier».

Par Yacine Djadel

Une dizaine de concessionnaires ont proposé, jusqu'à maintenant, des projets d'investissements liés à l'industrie automobile, a affirmé hier, le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb. Dans une déclaration faite en marge à la presse, lors de la séance d'adoption du projet de loi relatif à la promotion de l'investissement par le Conseil de la nation, M. Bouchouareb, s'exprimant sur le sujet, a dit qu'«une dizaine de concession-

Statuts des officiers de réserve et du personnel militaire
Adoption des textes de loi par le Sénat

LES MEMBRES du Conseil de la nation ont adopté dimanche les deux textes de loi portant statut des officiers de réserve et statut général des personnels militaires lors d'une séance plénière présidée par Abdelkader Bensalah, président du Conseil de la nation en présence de la ministre des Relations avec le parlement, Ghania Eddalia et du directeur des études au cabinet du ministre de la Défense nationale, Arfi Youssef. Dans une allocution à l'issue du vote, la ministre des Relations avec le parlement a estimé que l'adoption de ces deux textes «renforce» la place de l'Armée nationale populaire parmi les institutions constitutionnelles de l'Etat, «préserve» son image noble et honorable au vu de la mission qui lui est assignée pour la protection de la sécurité et de l'intégrité territoriale et «la met à l'abri de tout ce qui peut porter atteinte à l'honneur et à la réputation de l'ANP, digne héritière de l'armée de Libération nationale (ALN)». En vertu des deux statuts, le militaire mis à la réserve «est interdit de tout acte, déclaration ou comportement susceptibles de compromettre l'image des institutions et des autorités publiques». Les nouvelles dispositions énoncent que «le militaire actif sur le point de cesser définitivement le service dans les rangs de l'armée et mis à la réserve exerce ses droits et libertés consacrés par les lois de la République mais reste assujéti à l'obligation de discrétion et de réserve». «Tout manquement à ce devoir de nature à compromettre la dignité et l'autorité des institutions de l'Etat, est considéré outrage ou diffamation et peut, sur demande des pouvoirs publics, donner lieu à un retrait de la médaille d'honneur ou à un dépôt de plainte auprès des juridictions compétentes conformément aux dispositions en vigueur», selon les mêmes dispositions. M. L.

naires ont proposé des projets. Nous leur avons signifié qu'ils ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour déposer leurs projets industriels.

Ils ont encore le temps pour le faire si réellement ils souhaitent s'impliquer dans ce métier», a-t-il souligné. S'adressant principalement aux concessionnaires ainsi qu'à tous les professionnels de l'industrie automobile, le ministre n'a pas maqué de préciser, également, en quoi consiste exactement la définition de la notion de concessionnaire automobile.

Sur ce point, il a dit que «l'avenir de l'activité de concessionnaire ne réside pas uniquement dans le fait d'acheter et de vendre des véhicules mais plutôt d'intégrer la construction mécanique d'une manière générale dans notre pays».

De ce fait, il est à rappeler, pour toute activité d'investissement automobile, que l'article 52 de la loi de finances 2014 stipule que les concessionnaires automobiles sont, ainsi, tenus dans un délai maximum de trois ans, à compter de la date de publication de la LF 2014, d'installer une activité industrielle et/ou semi-industrielle ou toute autre activité ayant un lien avec le secteur automobile. Par ailleurs, concernant la catégorie de concessionnaires qui n'auront pas réalisé l'investissement dans les délais



impartis, se verront retirer leur agrément. C'est dans ce sens d'ailleurs que, lors de sa dernière visite à Tiaret il y a quelques jours, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, avait rappelé aux concessionnaires nationaux et étrangers activant en Algérie la nécessité de se plier à cette disposition de la loi de finances.

Par souci du respect rigoureux de ces délais, le ministre de l'Industrie, a écrit le 29 juin der-

nier aux concessionnaires automobiles pour leur rappeler l'obligation de se plier aux dispositions de l'article 52 de la loi de finances 2014 avant l'expiration du délai de trois années.

En outre, M. Bouchouareb, avait indiqué mercredi dernier, par rapport au délai accordé aux concessionnaires automobiles pour créer une activité industrielle, que l'échéance arrêtée à début 2017, ne serait en aucun

cas prorogée. A une autre question sur le projet Peugeot Algérie, M. Bouchouareb, a affirmé que le rôle du gouvernement était de rapprocher les avis des trois partenaires concernés par ce projet, soulignant que la phase la plus compliquée a été dépassée. S'agissant du projet Volkswagen, le ministre a réaffirmé qu'il était en cours, sans fournir plus de détails.

Y. D.

Le code de l'investissement adopté hier par le Sénat

Des avantages selon l'importance du secteur

Le nouveau code de l'investissement, adopté hier par le Conseil de la nation, prévoit des avantages communs pour l'ensemble des investissements éligibles, des avantages supplémentaires pour les investissements relevant des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme ainsi que des avantages exceptionnels pour les projets d'intérêt particulier à l'économie nationale.

La nouvelle loi propose de doter le secteur industriel d'avantages qui lui seront propres à travers, entre autres, des réductions plus importantes des droits de douane mais lorsque l'activité est d'une utilité économique reconnue ou qui est implantée dans le Sud ou les Hauts-Plateaux.

«Les avantages ainsi mis place pour le secteur de l'industrie, conjugués avec ceux des autres secteurs, notamment le tourisme et l'agriculture, feront office d'avantages supplémentaires s'ajoutant aux avantages communs prévus du fait qu'ils portent sur des activités reconnues économiquement et socialement utiles ou lorsqu'ils se localisent dans des zones vers

lesquelles l'Etat souhaite redéployer l'activité», explique le texte du nouveau code. C'est dans ce sens qu'il révisé l'ordonnement des avantages et incitations sur trois niveaux.

Il s'agit des avantages communs pour tous les investisseurs éligibles (exonérations fiscales et douanières, franchise de TVA...), des avantages supplémentaires au profit des activités privilégiées (industrie, agriculture et tourisme) et des avantages exceptionnels pour les investissements qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale. Concernant les modalités d'attribution des avantages communs, le texte propose que leur octroi soit «automatique» sans passer par le Conseil national de l'investissement (CNI).

En cas d'impossibilité d'appliquer cette règle d'automatisme, il limite l'obligation d'examen et de décision du CNI pour l'octroi de ces avantages aux projets dépassant le seuil de 5 milliards DA contre 2 milliards DA actuellement.

Mais il exclut de ces avantages, entre autres, les investissements de restructuration et de

privatisation, les biens de confort n'ayant pas un lien direct avec l'activité du projet et plus de 105 activités devant être inscrites sur une «liste négative».

En outre, le texte limite les avantages portant sur la concession de terrains (exonérations fiscales, abattement des prix) aux seuls investisseurs enregistrés, et institue un seuil minimum de fonds propres pour les investissements étrangers.

Un seul document suffit pour un dossier administratif

Le nouveau texte de loi prévoit l'allègement de la paperasse pour l'investisseur. En effet, le texte supprime la procédure actuelle de déclaration d'investissement, de demande d'avantages et du dossier administratif pour les remplacer par un seul et unique document d'enregistrement devant lui conférer le droit à tous les avantages dont il est éligible. Mais en contrepartie, l'investisseur est tenu de respecter le délai de réalisation de son projet qui doit être inscrit sur l'attestation d'enregistrement. Le nouveau code prévoit égale-

ment la suppression de tous les obstacles à l'investissement, comme l'interdiction aux investisseurs nationaux d'importer des matériels usagés alors que les étrangers peuvent le faire sous le régime d'admission temporaire.

Ces biens qui peuvent être introduits dans le cadre du leasing international, doivent, toutefois, être rénovés.

Par ailleurs, le texte fait obstacle à la minoration du capital des sociétés étrangères qui bénéficient du droit à transfert des revenus et des produits de la liquidation et de la cession, et ce, à travers l'exigence, pour l'accès à ce droit, d'un apport minimum en fonds propres.

Dans un autre chapitre, le texte indique que tout différend pouvant naître entre un investisseur étranger et l'Etat algérien, qu'il résulte de l'investisseur ou d'une mesure prise par l'Etat algérien, sera soumis aux juridictions algériennes territorialement compétentes sauf conventions bilatérales ou multinationales ou l'existence d'une clause dans le contrat permettant aux deux parties de recourir à un arbitrage ad hoc. **Louiza Ait Ramdane/APS**

Remise en cause des décisions de justice

Les mises en garde de Tayeb Louh

■ L'adoption du projet de loi portant organisation de la profession de commissaire-priseur était une occasion pour le ministre de la Justice, Tayeb Louh, d'appeler à ne pas douter des décisions de la justice, son indépendance et sa neutralité, défendant que celle-ci est le garant de la stabilité dans un contexte de turbulences que connaît le monde et les pays voisins.

Par Nacera Chennafi

A bordant la relation de la justice avec la société et les réformes, le garde des Sceaux a affirmé que les mesures prises par le Président Bouteflika durant les précédentes années sur les plans économique et social ont «permis à l'Algérie d'être à l'abri des turbulences qu'ont connues quelques pays, dont les pays voisins». A cet effet, il a appelé à la préservation d'une société soudée et ne permettre aucune infraction dans la société algérienne.

Selon Louh, il faut «respecter les institutions de l'Etat, les renforcer, dont l'autorité judiciaire». «C'est le seul garant de la sécurité et ses acquis et il faut aller aussi vers plus de stabilité et de sécurité», a-t-il soutenu.

Dans ce cadre, il a appelé au respect de la justice : «Je souhaite à tout le monde de respecter l'autorité judiciaire comme le stipule la Constitution». «Ne pas toucher au principe de son indépendance ou douter de sa neutralité», a-t-il insisté. «Ne pas douter de son indépendance et sa transparence», a-t-il souligné. «Tout le monde doit respecter les principes de la Constitution et les lois en vigueur dans ce domaine, de manière à renforcer l'autorité judiciaire pour être un pilier de sécurisation», a-t-il indiqué. Et d'ajouter : «Protéger les libertés de tout le monde, celles des citoyens et leurs droits principaux». Selon le ministre de la Justice, les dernières réformes dans le code de procédure pénale ont permis de consacrer ces libertés et leur protection par l'autorité judiciaire, ajoutant que d'autres réformes de restructuration ont permis en particulier la lutte avec succès contre le crime organisé et le terrorisme de la part de l'institution militaire de protection sur le plan pénal. Les autres services doivent s'adapter



PH/DR

à la politique pénale préventive pour que «les affaires n'arrivent pas à la justice en phase finale». Ce qui veut dire, selon le ministre, «consacrer la prévention et se concentrer à la lutte contre le crime».

Le ministre a mis en garde contre la gravité de la situation que connaissent des pays dans le monde et le besoin du citoyen algérien d'être rassuré. «Avec la situation de ceux qui nous entourent, les turbulences que connaît le monde et le changement dans les relations internationales, la sécurité des Etats est importante et exige la sécurisation des citoyens», a-t-il dit, avant d'ajouter : «C'est notre objectif au gouvernement et tout le monde doit travailler dans ce sens».

Il a souligné qu'il y aura d'autres occasions pour donner plus d'explications car, selon lui, «il est inévitable de consacrer dans toutes les mentalités les principes de l'Etat de droit, non pas uniquement la justice mais toutes les institutions et tous ceux qui sont concernés».

Le ministre de la Justice a

parlé de «dijhad» pour protéger les libertés et ne pas toucher à la vie privée des citoyens car, selon lui, «un Etat fort, juste, garantit tout cela à travers des institutions fortes».

Interrogé sur l'affaire d'El Khabar, Louh a indiqué que la justice applique la loi, avant d'enchaîner : «Je ne commente pas la décision de justice et personne ne peut commenter les décisions de justice», appelant à laisser la justice faire son travail.

Devant l'insistance des journalistes sur l'application de la décision de justice concernant cette affaire, M. Louh répond par une interrogation : «Est-ce que le ministre de la Justice est concerné par cela ?»

Il a fustigé le rapport américain sur la traite des personnes en Algérie

En réponse à une question sur le rapport du Département d'Etat américain sur la traite des personnes en Algérie, le ministre de la Justice a été ferme : «Ce phénomène n'existe pas en

Algérie».

M. Louh a rappelé les mesures introduites depuis 2014 au code pénal, punissant sévèrement la traite des personnes et soulignant que le rapport du Département d'Etat américain est très loin de la réalité en Algérie. Dans ce cadre, il a souligné que «les services de sécurité font état au quotidien de tous les crimes et délits et la justice statue chaque jour sur des crimes multiples», précisant que «ce qui a été enregistré à ce jour ne concerne qu'une affaire ou deux de ce type». Il a rappelé aussi que l'Algérie présente ses rapports annuels à l'ONU dans tous les domaines, y compris sur cette question.

Pour rappel, le 16^e rapport du Département d'Etat américain, publié début juillet, avait classé l'Algérie dans la catégorie 3 regroupant des Etats qui «ne se conforment pas pleinement aux normes minimales pour l'élimination de la traite et ne font pas d'efforts pour atteindre cet objectif».

N. C.

Sellal à Kigali :

L'Afrique est le seul continent encore soumis à une «injustice historique»

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a affirmé hier à Kigali (Rwanda) que l'Afrique est le seul continent encore soumis à une «injustice historique», car n'étant pas représenté dans la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU ayant droit de veto. «Nous devons continuer à réaffirmer que l'Afrique est le seul continent encore soumis à une injustice historique, n'étant pas représenté dans la catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité ayant droit de veto», a indiqué M. Sellal dans son intervention sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU et les activités du Comité des 10 (C-10) lors du sommet de l'Union

africaine (UA). M. Sellal, qui représente le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, aux travaux du 27^e Sommet de l'UA, a mis en évidence «l'attitude négative» du Conseil de sécurité qui s'inscrit «en faux par rapport aux engagements pris dans le cadre du partenariat stratégique entre les Nations unies et l'Union africaine, ce qui donne toute sa substance à l'impératif de la réforme du Conseil de sécurité». M. Sellal a souligné la nécessité d'engager tous les Etats membres de l'UA, notamment ceux appartenant à d'autres groupes d'intérêt, en vue de «conférer davantage de soutien à l'action de plaidoyer en faveur de la position africaine commune

(Consensus d'Ezulwini), incarnée par le C-10». Il a affirmé, dans ce sens, que «toute réforme du Conseil de sécurité, sans la prise en compte des intérêts et de la position de l'Afrique, marquera le début d'une démarche suicidaire». «Nous devons rester solidaires et unis», a indiqué M. Sellal en s'adressant aux chefs d'Etat et de gouvernement membres de l'UA. Pour rappel, l'UA «ne cesse de réclamer un système onusien juste et équilibré et de réaffirmer sa revendication principale, à savoir une représentation de l'Afrique au sein des instances de décision de l'ONU, en particulier au Conseil de sécurité, avec le statut de membre permanent». Cette instantane demande est moti-

vée, selon l'UA, par le nombre croissant des pays membres aux Nations unies. L'Afrique est représentée à l'ONU par 54 pays, soit plus des 2/3 des pays membres de l'ONU et 70% des questions évoquées aux Nations unies portent sur l'Afrique. L'Afrique, qui ne dispose que de trois sièges non permanents au Conseil de sécurité de l'ONU, réclame deux sièges permanents ayant droit de veto et cinq sièges non permanents. Pour faire aboutir la revendication de l'Afrique, le comité des dix s'était engagé à entreprendre une «campagne intense» à tous les niveaux, notamment auprès des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. L'Algérie, membre du Comité

LA QUESTION DU JOUR

La possible libération de Seif El Islam Kaddafi

suite de la page Une

On voit le chemin parcouru depuis son arrestation aujourd'hui que l'on se pose une toute autre question à son sujet, celle de savoir s'il sera ou non libéré. Mieux : s'il est ou non d'ores et déjà libéré. Complet renversement de tendance à cet égard donc, pour autant qu'on ne soit pas en train d'assister à la remise en cause de ce qu'on a appelé la révolution du 17 février dans son intégralité. Or le sort de Seif El Islam n'est pas le seul qui pose problème pour l'heure. On n'est pas plus avancé s'agissant de la bataille de Syrte, qu'on disait sur le point d'être remportée par des forces relevant de Tripoli, mais dont on a cessé de parler, comme si les troupes envoyées la reprendre à Daech avaient disparu dans les sables de la région, ou qu'elles avaient été repoussées, et qu'on n'ose pas encore le dire. Ce que l'on sait en revanche, c'est que rien n'a changé quant à la division du pays en deux gouvernements, établis l'un à Tripoli, et qui en vertu de l'accord de Sekhirat revêt un caractère national, et l'autre à Tobrouk, mais dont le Parlement n'a toujours pas accordé sa confiance au premier, ce que du reste il ne semble pas près de faire. C'est dans ce contexte que la libération du numéro 2 du régime est pour la première fois ouvertement abordée, et que par la force des choses elle prend toute sa signification. La division politique, et dans une large mesure territoriale du pays, recouvre un clivage idéologique qui pour sa part n'est pas propre à la Libye, puisqu'il se retrouve partout dans le monde arabe et musulman, outre qu'il est ancien, mettant aux prises deux courants majeurs : nationalisme d'un côté, islamisme de l'autre. Le gouvernement de Tripoli est sinon entièrement acquis aux milices islamistes, qui assurent sa protection, en tout cas il est lui-même à dominante islamiste, à la différence de celui de Tripoli, qui lui s'affirme nationaliste. Le régime Kaddafi se réclamait de la même mouvance. Ceux qui l'incarnaient et qui sont encore vivants ne sont pas perçus comme des ennemis par les nationalistes libyens, où qu'ils se trouvent dans le pays, et de quelque autorité qu'ils relèvent pour le moment, de Tripoli ou de Tobrouk. Zenten, par exemple, est à l'ouest du pays, mais elle s'aligne sur Tobrouk, en parlant de libérer Seif El Islam.

M. H.

des dix, n'a eu de cesse de plaider pour l'accélération du processus de réforme de l'ONU afin d'affirmer sa légitimité et accroître son efficacité face aux nouveaux défis qui menacent l'humanité». Elle travaille aussi avec les autres groupes régionaux pour faire aboutir cette revendication.

K. L.

Mosquée d'Alger Taux d'avancement des travaux à 82%

LE TAUX d'avancement du gros-œuvre de la Grande mosquée d'Alger, plus grand édifice après les deux Lieux saints, a atteint 82%, a indiqué dimanche un communiqué du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville. Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la ville, Abdelmadjid Tebboune – qui a effectué samedi une visite d'inspection du projet – prévoit le parachèvement des travaux du gros-œuvre d'ici à fin 2016, indiquant que la salle de prière sera opérationnelle d'ici à la fin du premier trimestre 2017, a indiqué le communiqué. La hauteur du minaret a atteint 168 m sur 265 m, a indiqué M. Tebboune, précisant que le montage de la coupole interne qui couvrira la salle de prière débutera en août prochain. La coupole extérieure a été envoyée le 4 juillet dernier de Chine et est en cours d'acheminement vers l'Algérie, a fait savoir le ministre.

Concernant les ornements de la Grande mosquée d'Alger, un appel d'offres national et international sera lancé pour choisir un bureau d'études qualifié pour la supervision de l'opération suivant un cahier des charges qui prend en compte le cachet algéro-maghrébin. A propos de la gestion de la mosquée une fois réceptionnée, M. Tebboune a indiqué qu'un décret est prévu pour réguler tous les aspects liés à la gestion spirituelle et technique de cet édifice, dans le cadre de l'accord convenu, il y a deux jours, entre les ministères de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et des Affaires religieuses et des Wakfs.

Par ailleurs, M. Tebboune a affirmé lors de cette visite, que l'opération de distribution des logements de type location-vente dans le cadre du programme AADL aux souscripteurs 2001/2002 se poursuit et que le dossier sera définitivement clos avec la reprise du programme de distribution qui se poursuivra jusqu'à fin 2016. Le ministre a imputé le retard accusé dans la mise en œuvre du calendrier des souscripteurs de 2013 (AADL 2) à la non-promulgation du décret portant révision des prix des logements, précisant qu'elle concernera les tranches versées «*légèrement de manière à ne pas affecter le revenu individuel*». «*Pour le programme de logement promotionnel public (LPP), il n'y aura pas de troisième tranche*», a tenu à affirmer M. Tebboune, rappelant le caractère commercial de cette formule qui suppose le paiement de l'intégralité du prix, soit comptant soit par virement bancaire, ajoute-t-on de même source.

L. M.

En Afrique du Nord et au Moyen-Orient

L'Algérie compte «le plus faible taux» de déperdition scolaire

■ Nul n'ignore que l'échec scolaire dans notre pays est une réalité amère. Nombreux sont les élèves qui quittent les bancs de l'école à un âge précoce tandis que le nombre des élèves qui redoublent est plus important.

Par Meriem Benchaouia

Le taux de redoublants, dans tous les paliers, connaît des proportions alarmantes dans certaines wilayas. Les chiffres dénotent le malaise qui couve dans le secteur de l'Education et l'inefficacité des réformes mises en œuvre par la tutelle. Malgré les manques enregistrés, l'Algérie fait figure de «*bon élève*» dans le domaine de la déperdition scolaire. Elle est classée meilleur pays en région d'Afrique du Nord et Moyen-Orient, selon le rapport du Fonds des Nations unies pour l'enfance. «*L'Algérie présente le plus faible taux de déperdition scolaire en région d'Afrique du Nord et Moyen-Orient*», a indiqué la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit, lors d'une journée d'étude sur «*La déperdition: cursus scolaires et devenir socio-professionnels*», soulignant que «*le décrochage scolaire est plus important chez les garçons que les filles*». Cette journée d'étude a permis également de présenter les résultats d'une étude sur le terrain menée depuis avril 2015 par l'Observatoire national de l'éducation et de la formation. Celle-ci consiste essentiellement en des entrevues et rencontres avec des jeunes jusqu'à 22 ans pour connaître leur parcours, leurs cursus scolaires et les véritables raisons de l'abandon de leurs études. Selon un exposé présenté par le directeur de l'Observatoire national de l'éducation et de la formation, Mustapha Medjahdi, l'étude qui a



PivDR

concerné trois wilayas, à savoir Alger, Oran et Sidi Bel-Abbès et a été soldée par plusieurs conclusions qui imputent la déperdition scolaire d'abord, au «*conflit relationnel élève-enseignant*», à la mauvaise propagande sur l'école et à l'absence du rôle du conseiller pédagogique, devenu désormais purement «*administratif*» ainsi que la situation sociale de l'élève. D'autre part, M^{me} Benghebrit a estimé que les résultats de cette étude venaient compléter ceux de l'étude quantitative réalisée par l'Unicef et présentés en janvier 2016 à Adrar. Entre autres causes à l'origine de l'abandon des études, elle a cité l'«*incapacité de maîtriser les conflits de l'élève en milieu scolaire et au sein de sa*

famille et la non-prise en charge en temps réel des difficultés scolaires, rassurant que le ministère s'employait à relancer le rôle du conseiller pédagogique». Elle a estimé que l'analyse des erreurs que pouvait commettre l'élève et qui font l'objet d'étude par des pédagogues, cernerait avec précision les principales erreurs et leurs solutions. D'autre part, la ministre de l'Education nationale a annoncé que le dossier de la réforme du baccalauréat sera présenté au gouvernement et «*prochainement*» au Conseil des ministres, rappelant les hypothèses examinées depuis 2015 qu'elle a finies d'examiner jeudi dernier avec des experts de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Un

consensus entre toutes les parties a été dégagé à ce sujet, a-t-elle fait remarquer. Elle a souligné à ce propos, que le débat était «*précis*» entre le partenaire social et le ministère, soulignant que l'application de la réforme du Bac se fera de manière «*progressive*». Par ailleurs, M^{me} Benghebrit a qualifié les résultats du Bac 2016 de «*satisfaisants*» en dépit de l'état psychologique qu'avaient connu les élèves après les fuites des sujets durant la première session qui a eu lieu du 29 mai au 2 juin. Elle a rappelé enfin, que les élèves «*ont surmonté cette étape*» et pour preuve les résultats, insistant sur le taux de réussite le plus élevé dans la filière des mathématiques. M. B.

Baignades à Béjaïa

Neuf victimes au total depuis le début de l'été

La mer a fait encore des victimes à Béjaïa hier et avant-hier. Au total, ce sont 09 victimes enregistrées depuis le début de l'été. Hier, peu après 10h, le corps d'un jeune non identifié encore, âgé entre 18 et 20 ans et de sexe masculin, a été repêché par les plongeurs de la Protection civile à la plage dite Oued Djemaa dans la commune d'Aokas. Ceci alors que trois autres victimes sont toujours portées disparues en mer. Il s'agit de d'un jeune homme originaire de la wilaya de Tizi-Ouzou, disparu à la plage rocheuse d'Ait-Mendil, lequel avait tenté de sauver une femme en danger réel mais, qui a malheureusement péri et aussi deux autres noyés disparus au niveau des lieuxdits El-Djabia dans la commune de Tichy et Assoumath dans la municipalité de Toudja. Les corps de victimes sont toujours recherchés par les plongeurs de la Protection civile. «*Les opérations de recherche interrompues le soir ont repris hier matin*», souligne-t-on. Par ailleurs, l'on relève que les secours de la Protection civile sont intervenus 117 fois pour sauver des noyés dans plusieurs plages surveillées et non-surveillées du littoral de

Béjaïa. A ce propos, «*pas moins de 54 interventions ont été enregistrées sur la côte Ouest de la wilaya dont 03 ont nécessité l'utilisation de moyens importants et l'évacuation des victimes, 56 interventions ont par contre été enregistrées sur la côte Est nécessitant le recours aux moyens supplémentaires pour 5 d'entre elles*», souligne un communiqué de la Protection civile dans lequel il est expliqué que les causes principales de ces nombreuses noyades ces deux derniers jours sont «*dues au non-respect des consignes de sécurité et l'état déchaîné de la mer*». A noter que du 1^{er} au 15 juillet, ce sont environ 1 125 000 estivants qui ont été enregistrés sur les plages de la wilaya, ce qui n'a pas laissé les surveillants de baignades déployés de tout repos. Aussi, 1 054 interventions ont été recensées et permis de secourir 481 personnes en pleine noyade. Du 1^{er} au 15 juillet, l'on a recensé aussi environ 881 000 estivants et 827 interventions sur les 34 plages surveillées de la wilaya de Béjaïa. «*Pas moins de 460 personnes ont été sauvées d'une noyade certaine*», souligne-t-on dans le communiqué de la direction de la Protection civile de la

wilaya de Béjaïa. En matière d'accidents de la route, il est indiqué que 132 accidents ont été enregistrés depuis le début du mois en cours. Lesquels ont fait 164 blessés et 03 décédés sur les lieux des accidents. A noter qu'un grave accident de la route s'est produit hier peu avant 10h au lieudit Ighzer Oufits dans la commune de Darguina. Il s'agit d'un véhicule qui a déparé faisant une chute dans un ravin. L'accident a fait un décès, une jeune femme âgée de 23 ans et un blessé grave, à savoir le conducteur âgé de 26 ans. A noter que 11 accidents de la route et 16 blessés ont été enregistrés la journée de vendredi seulement. Rappelons que la journée de mardi, une collision entre un semi-remorque et un minibus de type Toyota avait eu lieu dans le deuxième tunnel de Kherrata. Au moins 20 blessés ont été dénombrés dont deux dans un état grave, selon une source locale. Les blessés ont été secourus et évacués vers les hôpitaux de la région par les pompiers de l'unité de Kherrata et ceux du poste de secours de Bord Mira, selon toujours notre source.

Hocine Cherfa

Le FMI au sujet du choc pétrolier :

L'Algérie a la capacité de mener une transition économique «en douceur»

■ L'Algérie dispose de marges lui permettant de mener une transition économique «en douceur» mais elle doit accélérer sa diversification économique à travers des réformes, ont indiqué de hauts responsables du FMI dans un entretien accordé à l'APS.

Par Amel B.

«**L'**Algérie fait face à un choc de grande ampleur avec la dégringolade des prix du pétrole depuis deux ans, et qui est probablement appelée à durer. Mais quand ce choc est arrivé, le pays n'était pas démuni», souligne le chef de division du département Moyen-Orient et Asie centrale du FMI, M. Jean-François Dauphin. M. Dauphin fait partie de la délégation du FMI, qui compte également le directeur adjoint de ce même département, M. Adnan Mazarei, en visite à Alger pour mettre à jour les données économiques de l'Algérie et discuter des diverses questions dont notamment les moyens d'améliorer les capacités techniques des institutions financières du pays. Pour M. Dauphin, la résilience de l'Algérie résulte «des politiques menées auparavant qui ont permis au pays de cumuler des marges de manœuvre importantes sous forme notamment de réserves de change, d'épargne budgétaire et aussi du remboursement anticipé de sa dette extérieure». Ces marges de manœuvre permettent ainsi à l'Algérie de faire une transition "en douceur" face à ce choc extérieur, affirme-t-il en observant que la croissance économique «a relativement résisté jusqu'à maintenant». En revanche, il considère que ce choc pétrolier a eu un effet «assez rapide et fort» sur les finances publiques et sur les comptes extérieurs qui se sont dégradés d'une manière «assez significative». En conséquence, il avance que le défi actuel de l'Algérie est de voir «comment profiter des marges qui restent pour, à la fois, restaurer les équilibres macro-économiques et revisiter son modèle de croissance afin de réduire sa dépendance du secteur énergétique et de la dépense publique». «Il faut passer à une croissance plus diversifiée et tirée davantage par le secteur privé», estime le représentant du FMI pour lequel «plus l'Algérie accélère la mise en œuvre des réformes nécessaires pour changer son modèle économique, mieux elle fera face à cette situation». Pour réaliser cet objectif et encourager le secteur privé, M. Dauphin suggère l'engagement de réformes structurelles sur différents fronts: Améliorer le climat des affaires, simplifier les procédures administratives, faciliter l'acte d'investir, de créer et de gérer une entreprise et accéder aux financements notamment pour les PME. Il s'agit également, poursuit-il, d'améliorer la

gouvernance des entreprises et les conditions de concurrence, de s'ouvrir plus sur l'investissement étranger et de développer un système d'éducation et de formation professionnelle qui répond aux besoins des entreprises. «Il est donc important, pour l'Algérie, de lancer le plus tôt possible ces réformes et d'encourager le secteur privé», résume-t-il.

L'élaboration d'une stratégie appropriée est du seul ressort des autorités algériennes

Pour sa part, M. Mazarei relève que la situation du choc pétrolier à laquelle l'Algérie fait face ne lui est pas spécifique mais concerne également les autres pays pétroliers, notamment ceux de la région. Il soutient que si tous ces pays doivent réduire leur dépendance des hydrocarbures et restructurer leurs économies, chacun d'eux doit, cependant, adopter sa propre stratégie en fonction de ses moyens et de sa situation. Pour le cas de l'Algérie, ce haut responsable au sein de l'institution de Bretton Woods affirme que le pays pourra surmonter cette difficile conjoncture internationale grâce non seulement à ses «atouts» mais aussi «à la volonté des autorités nationales pour diversifier l'économie». «Durant mon séjour, j'ai rencontré plusieurs responsables algériens, en particulier le gouverneur de la Banque centrale et le ministre des Finances (...). Les autorités prennent (la situation économique) au sérieux», note M. Mazarei en affirmant la disponibilité du FMI à soutenir l'Algérie dans sa démarche de transition économique. «L'Algérie n'a pas besoin d'argent. Nous sommes ici pour



Ph. > D. R.

offrir l'assistance et les conseils d'ordre technique et économique du FMI» pour réaliser cette diversification, avance le même responsable. Dans ce sens, M. Mazarei affirme que même si l'Algérie peut bénéficier des expériences du FMI dans d'autres pays, mais «c'est aux autorités algériennes, qui connaissent mieux leur pays, d'établir une stratégie appropriée». Questionné sur les dispositifs mis en place récemment pour drainer davantage l'épargne nationale, M. Dauphin salue cette démarche de l'Etat visant à diversifier ses sources de financement en se tournant notamment vers le marché financier afin de sortir de la dépendance du budget public: «Cette orientation est la bonne», répond M. Dauphin à l'APS. Interrogés également sur les subventions, les deux responsables du FMI saluent la démarche de l'Algérie qui vise un meilleur ciblage des subven-

tions à travers les mesures prises dans la Loi de finance 2016 en augmentant les prix d'électricité et du gaz mais en fonction du niveau de consommation. «Cette démarche est effectivement la bonne puisque les prix ont été augmentés pour les tranches (de consommation) supérieures sans toucher celles les plus basses. Ce qui permet de protéger les populations vulnérables et qui consomment moins d'énergie», soutient M. Dauphin. Selon ce représentant qui s'appuie sur une étude réalisée récemment par le FMI, les subventions énergétiques en Algérie sont mal réparties: 20% de la population la plus riche en bénéficient six fois plus que les 20% de la population la plus pauvre. D'où la nécessité, selon lui, de redistribuer ces transferts dans le sens inverse à même de permettre à l'Algérie d'économiser des sommes importantes qu'elle pourra investir dans le développement économique et

social. «Cette réforme est nécessaire non seulement du point de vue budgétaire mais aussi du point de vue d'équité sociale», propose-t-il. De son côté, M. Mazarei, qui observe que la réforme des subventions est en cours dans plusieurs autres pays de la région, explique que la vision du FMI est justement de réviser les politiques de subvention d'une manière progressive et non brutale afin de protéger les couches défavorables. En Algérie, certaines subventions sont «problématiques», estime-t-il en citant en particulier les subventions énergétiques lesquelles, selon lui, profitent davantage aux riches qu'aux pauvres. Par contre, ajoute-t-il, le Fonds appuie le fait que l'Algérie préserve les subventions nécessaires à la protection des populations pauvres, notamment celles relatives à l'alimentation et à la santé.

A.B./APS

Fraude à l'exportation

Des pays en développement perdent des milliards de dollars

Plusieurs pays en développement perdent jusqu'à 67% de recettes à l'exportation de produits de base, se chiffrent à des milliards de dollars en raison du phénomène de la sous facturation, indique un rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced). Selon cette nouvelle étude, la fraude à l'exportation notamment le recours à la minoration de la valeur des produits de base exportés fait perdre à ces pays des revenus et des recettes fiscales importants qui pourraient être consacrés au développement. L'étude s'est appuyée sur les données des exportations du Cacao, du cuivre, de l'or et du pétrole en provenance des pays comme le Chili, la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud et la Zambie. Les données couvrent deux décennies d'exportation. «L'étude fournit de nouveaux détails sur l'ampleur de cette fraude, encore aggra-

vée par le fait que certains pays en développement dépendent d'une poignée de produits de base pour leurs budgets de santé et d'éducation», souligne le secrétaire général de la Cnuced, Mukhisa Kituyi. Les exportations de produits de base peuvent représenter jusqu'à 90% du total des recettes à l'exportation d'un pays en développement, souligne-t-il, ajoutant que l'étude a révélé des pistes nouvelles d'enquête pour comprendre le problème des flux commerciaux illicites. «Les pays et les entreprises importatrices qui veulent préserver leur réputation devraient opter pour le jeu de la transparence et collaborer avec nous» pour enquêter sur ces cas de fraude, enchaîne le SG de la Cnuced, cité dans le rapport. L'enquête de la Cnuced a fait ressortir que la fraude dans les transactions commerciales a concerné notamment les exportations des pays en développement vers la Chine,

l'Allemagne, Hong Kong (Chine), l'Inde, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suisse, le Royaume-Uni, l'Irlande du Nord, les Etats-Unis et bien d'autres pays. La Cnuced a démontré par des chiffres l'ampleur de cette fraude qui a privé certains pays d'importantes recettes à l'exportation. Entre 2000 et 2014, la sous facturation des exportations d'or d'Afrique du Sud s'est élevé à 78,2 milliards (mds) de dollars, soit 67% du total des exportations d'or de ce pays. Durant la même période, ce pays a également perdu 3 milliards de dollars du fait de la sous facturation des exportations de minerai de fer vers la Chine. Au Nigeria, la sous facturation des exportations de pétrole vers les Etats-Unis entre 1996 et 2014 s'est chiffrée à 69,8 mds de dollars, soit 24,9% du total de ses exportations vers les Etats Unis, selon les chiffres révélés par cette étude.

R. E.

Praticiens de la santé

Le nombre a doublé entre 2000 et 2014

■ Le nombre de praticiens relevant du personnel médical en Algérie a pratiquement doublé entre 2000 et 2014 passant de 38 695 à 77 406, répartis entre 44 914 praticiens exerçant dans le secteur public et 32 492 dans le privé, selon un document du ministère de la Santé, intitulé «Situation démographique et sanitaire».

Par Amel S.

D'après la même source, on comptait, tous secteurs confondus, 22 515 spécialistes en 2014 (non compris les professeurs, docteurs, maîtres assistants et résidents au nombre de 14 788), 30 972 généralistes, 12 872 dentistes, et 11 047 pharmaciens. Le ratio de couvertures médicales a ainsi atteint en 2014 le nombre d'un spécialiste pour un peu plus de 3 300 habitants, un généraliste pour quelque 1 800 habitants, un pharmacien pour 6 300 habitants et un dentiste pour un peu moins de 4 000 habitants. S'agissant du personnel paramédical (diplômés d'Etat, brevetés et aides paramédicaux), il est passé d'un total de 87 012 en 2000 à 121 803 en 2014. Les effectifs du personnel administratif, technique et des autres services a été porté à 66 207 agents en 2014 contre 59 254 en 2000. En matière de structures publiques hospitalières, l'Algérie disposait en 2014, notamment, de 201 hôpitaux généraux, 14 centres hospitalo-universitaires (CHU), 71 établissements hospi-



taliers spécialisés (EHS) et 29 établissements hospitaliers spécialisés mère-enfant. Quant aux structures publiques de santé de proximité, le pays comptait en 2014, notamment 1 637 polycli-

niques, 5 726 salles de soins, 163 centres d'hémodialyse, 1 806 unités de dépistage et de suivi (santé scolaire) et 206 centres de transfusion sanguine, alors qu'en 2012 il existait 60

centres de dépistage volontaire pour le sida et 10 centres de référence sida. En ce qui concerne le secteur privé, le document du ministère de la Santé fait état pour l'année 2014

de 220 cliniques médico-chirurgicales, 24 cliniques médicales, 132 centres d'hémodialyse, 18 centres de procréation médicalement assistée, 7 742 cabinets de consultations spécialisées, 6 654 cabinets de consultations généralistes, 5 928 cabinets de chirurgie dentaire et 9 794 officines pharmaceutiques.

Nette évolution des activités médicales

Pour ce qui est de l'activité d'hospitalisation, sur un nombre de lits estimé à 56 180 en 2014, le taux d'occupation était de 57,07, alors que pour l'activité de maternité, le taux de mortalité (nombre de mort-nés) est passé de 25,40 pour 1 000 en 2000 à 13,92 pour 1 000 en 2014 et celui de la mortalité néonatale (nombre de décès après la naissance) de 11,58 pour 1 000 à 9,66 pour 1 000. L'activité des services des urgences, disposant de 3 271 lits, a enregistré 1 779 398 admissions en 2014. Les consultations spécialisées, généralisées et d'urgences sont passées pour leur part d'un total de 36 261 667 en 2000 à 91 576 493 en 2014. En outre, l'activité de radiologie a enregistré la même évolution positive passant, durant la période considérée, de 1 697 à 26 449 pour les IRM, de 57 400 à 250 050 pour les scanners, de 4 605 270 à 11 355 877 pour les radiographies et de 361 321 à 1 267 538 pour les échographies. Le document indique aussi que l'activité de laboratoire (biochimie, hématologie, toxicologie, immuno-sérologie, etc...) affichait 68 503 182 en 2014 contre 20 804 741 en 2000 et celle des actes opératoires, dans les différentes spécialités, 845 416 en 2014 contre 345 139 en 2000. Enfin, pour l'activité d'hémodialyse, le nombre de lits est passé de 690 en 2000 à 2 158 en 2014, le nombre de malades traités de 4 521 à 15 428 et le nombre de séances de dialyse de 462 605 à 1 242 096.

Souhila B./agences

A.S./APS

Selon des experts

Les prisons, «incubateurs» de maladies infectieuses

Les prisons sont devenues des «incubateurs» pour le virus du sida, la tuberculose et l'hépatite, alertent des experts de la santé, qui s'alarment notamment de l'incarcération massive de toxicomanes dans le monde. Les détenus, plus souvent porteurs de ces maladies que le reste de la population, contribuent à les propager à l'extérieur, rappellent ces auteurs d'une série d'études parue vendredi dans la revue «The Lancet», qui exhortent les gouvernements à agir. La réponse des administrations est «lente et au coup par coup», dénonce Chris Beyrer, président de l'International AIDS Society: «La majorité des gouvernements continue à ignorer l'importance stratégique des soins en prison pour la santé publique». Vacciner les détenus, délivrer des traitements antirétroviraux, améliorer les conditions d'hygiène, distribuer des aiguilles stériles aux toxicomanes, mais aussi réfléchir au traitement pénal

réservé à l'usage de drogue, sont autant de mesures importantes, écrivent les auteurs, avant l'ouverture lundi à Durban de la 21^e conférence internationale sur le sida. «Les prisons peuvent agir comme des incubateurs pour la tuberculose, l'hépatite C, le VIH, et la grande mobilité entre prison et extérieur signifie que la santé des prisonniers doit être une préoccupation majeure. Pourtant, examens et traitements pour ces maladies sont rarement disponibles pour les détenus», souligne M. Beyrer. Facteur majeur de transmission, le partage des seringues entre détenus toxicomanes. Or le nombre de toxicomanes incarcérés a crû, notamment au nom de la «guerre contre la drogue», ajoutent les experts. «Jusqu'à la moitié des infections au VIH ces 15 prochaines années en Europe de l'Est, proviendra de ce risque accru de contamination entre co-détenus qui s'injectent des drogues», affirme «The Lancet», citant de

récentes estimations. «La détention pourrait être aussi responsable des trois quarts des nouvelles infections par la tuberculose affectant les toxicomanes», ajoute-t-on. Or la prise en charge des prisonniers toxicomanes est déficiente : seuls 1% des détenus qui en auraient besoin reçoivent des substances de substitution, regrettent les auteurs. «La plupart des stratégies imposent une tolérance zéro à l'égard des usagers de drogues. Mais le fait que les taux d'infection continuent de grimper confirme que cette approche ne marche pas». Les auteurs appellent à réformer les lois pénalisant l'usage de drogue, et à traiter plutôt qu'enfermer les toxicomanes non violents : «La manière la plus efficace de contrôler l'infection des prisonniers et plus généralement de la population est de réduire la détention massive de toxicomanes recourant aux injections», insiste M. Beyrer.

Ebola

La Sierra Leone lève l'obligation de prélever des échantillons sur les morts

La Sierra Leone a annoncé la levée de l'obligation de prélever des échantillons sur toutes les personnes décédées, tests imposés pour ne laisser échapper aucun cas d'Ebola, plus d'un mois après la fin officielle de l'épidémie en Afrique de l'Ouest. L'épidémie d'Ebola a été déclarée terminée en Afrique de l'Ouest le 9 juin avec, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'arrêt de la fin de toutes les chaînes de transmission au Liberia, ultime pays de la

région qui était encore en proie au virus. Ebola a sévi en Sierra Leone de mai 2014 jusqu'au 17 mars dernier. En novembre 2015, les autorités sierra-léonaises avaient imposé des analyses de prélèvements systématiques sur tous les corps, afin de ne laisser échapper aucun cas d'infection. Cette mesure a été levée à compter de vendredi mais «tous les décès ne respectant pas les critères fixés par le ministère de la Santé feront l'objet d'enquête et de prélèvements», puis d'ana-

lyses, a affirmé un responsable du ministère sierra-léonais de la Santé, Foday Dfae, en charge d'un centre des opérations d'urgence. Toutefois, «nous voulons toujours que les gens nous informent de tous les décès, afin que nous puissions maintenir la surveillance et le contrôle de toutes les maladies infectieuses, ce qui est la clé pour prévenir toute épidémie», a-t-il précisé. Durant l'épidémie, les acteurs de la lutte anti-Ebola ont mené une campagne de sensibilisation contre

des rites funéraires à risques, avec lavage des corps notamment, et préconisaient des enterrements sécurisés, les cadavres de personnes infectées étant particulièrement contagieux. Selon les normes de l'OMS, le risque de contamination d'Ebola n'est pas écarté avant 42 jours – deux fois la durée d'incubation du virus, qui est de 21 jours – après le dernier test négatif sur un cas d'Ebola. Même au-delà, ce risque persiste car, selon des études, le virus subsiste dans

certaines liquides corporels de survivants, notamment le sperme où il peut rester jusqu'à un an. «Maintenant, nous concentrons nos efforts sur la coopération avec les communautés pour prévenir toute nouvelle flambée», a affirmé M. Dfae. Depuis son apparition, fin 2013 dans le Sud guinéen, Ebola a fait plus de 11 300 morts sur quelque 28 600 cas enregistrés, à plus de 99% dans trois pays voisins: Guinée, Sierra Leone et Liberia.

R. S.

Projet de la trémie de la cité Ziadia à Constantine

M. Talai instruit d'accélérer le rythme des travaux

■ Le ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemaa Talai, a instruit à Constantine d'accélérer la cadence des travaux du projet de la trémie de la cité Ziadia, inscrit dans le cadre du projet du pont Salah Bey, et lever les contraintes freinant leur parachèvement.



Ilham N./APS

Le problème des infiltrations des eaux du côté du mur de soutènement provenant, selon l'expertise effectuée depuis des bâches à eau, «doit être maîtrisé dans les plus brefs délais», a insisté le ministre au cours de sa

visite dans la wilaya, soulignant l'importance d'exécuter les travaux de drainage selon les normes requises. M. Talai a ajouté, dans ce contexte, qu'une fois les travaux achevés, le chantier de confortement du mur de soutènement sera entamé, suivi des travaux d'excavation de la trémie de la cité Ziadia. Le ministre qui

a visité les ateliers de maintenance ferroviaire au niveau du quartier Sidi Mabrouk s'est félicité du niveau d'encadrement des jeunes techniciens algériens chargés de rénover les locomotives. Rappelant que la Société nationale des transports ferroviaires (Sntf) a bénéficié d'un programme d'investissement

pour la modernisation et le renouvellement en matière d'équipements, le ministre a mis en exergue l'importance de la maintenance dans la préservation des équipements. Dans ce contexte, les gestionnaires au niveau des ateliers Sntf ont présenté un exposé sur le plan de travail des ateliers consistant en la modernisation et la réhabilitation de 12 locomotives d'ici à 2017, en partenariat avec une firme étrangère. Le ministre a entamé sa visite à Constantine par l'inspection du chantier de la tour de contrôle de l'aéroport international Mohamed-Boudiaf qui enregistre actuellement 48% du taux d'avancement des travaux et dont la livraison est prévue en avril 2017. M. Talai a également visité le chantier relatif à l'entretien des deux pistes de l'aéroport de la ville et dont le parachèvement des travaux est programmé dans un mois, avant de procéder à l'inauguration de la gare routière Sahraoui-Salah, pour laquelle un montant de 200 millions de dinars a été mobilisé.

Sidi Bel-Abbès

Premiers essais sur le tramway

Les premiers essais du tramway de Sidi Bel-Abbès ont été effectués sur un itinéraire de 3,5 km, a-t-on constaté. L'expérimentation d'une première rame du tramway a eu lieu en présence des autorités de la wilaya, de responsables de l'Entreprise du métro d'Alger (EMA) et de la société turque chargée de la réalisation du projet. Ces essais se poursuivront pour toucher le tronçon du tramway s'étendant du rond-point jouxtant la gare «Ghanemi» jusqu'à la station de maintenance au nord, en passant par le rond-point à l'entrée de la cité «Frères Adnane» et celui de la cité «Benhamouda», la cité AADL et enfin la gare de voyageurs «Sogral», a-t-on appris auprès de l'entreprise réalisatrice. Le directeur régional des projets du tramway des wilayas de l'Ouest, Lahbib Benkhedda, a

indiqué que l'objectif de ces premiers essais effectués avec réussite sur un itinéraire de 3,5 km est d'apporter d'éventuelles corrections, ajoutant qu'ils se poursuivront sur une longueur de 7 km. Le wali de Sidi Bel-Abbès, Mohamed Hattab, a souligné que ce projet structurant, qui représente un acquis important pour la wilaya, a été rendu possible grâce à un travail inlassable mené par toutes les parties concernées, indiquant que l'entreprise de réalisation n'a pas enregistré de difficultés et que le parachèvement des premiers essais permettra de livrer à temps la première tranche s'étendant sur 7 km. La réception du projet est prévue pour le dernier trimestre de l'année en cours, a-t-il précisé. La mise en service du tramway permettra d'alléger la tension en matière de transport

dans la wilaya et la création de postes d'emploi nouveaux, en plus des autres avantages sur les plans écologique et esthétique, selon le responsable du projet qui a ajouté que le tramway de Sidi Bel-Abbès aura un impact positif en matière de développement local, d'amélioration des conditions de vie du citoyen et du transport dans plusieurs quartiers populaires notamment. Les citoyens ont exprimé leur joie en assistant au passage de la première rame du tramway prenant des photos en attendant sa mise en service prochaine. Les travaux de réalisation du tramway de Sidi Bel-Abbès s'étendant sur 14,5 km ont été lancés en août 2013 pour une enveloppe de 32,3 milliards DA. Ce projet devra générer 2 700 postes d'emploi.

Ali O./Agences

Naâma

Plus de 360 nouveaux logements réceptionnés à Mécheria et Ain-Sefra

Au moins 363 nouveaux logements sociaux ont été réceptionnés dans les communes de Mécheria et Ain-Sefra et devront être attribués prochainement à leurs bénéficiaires, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Ces logements, relevant de l'Office de promotion et de gestion immobilières (Opgi) et localisés à Ain-Sefra (200 unités) et Mécheria (163), feront l'objet d'une prochaine attribution selon les listes des

bénéficiaires arrêtées par les commissions de daïras chargées de l'opération, a-t-on précisé. Une tranche de 20 logements sera affectée aux médecins spécialistes, après que le ministère de la Santé ait approuvé l'affectation de 49 nouveaux spécialistes qui seront répartis entre les établissements publics hospitaliers et de proximité de la wilaya, selon la même source. Plus de 1 200 unités de logements publics locatifs sont en cours de

réalisation à travers la wilaya de Naâma et sont destinés à l'éradication de l'habitat précaire, a-t-on fait savoir à l'Opgi. La plupart des projets de logements dont a bénéficié la wilaya au titre du précédent programme quinquennal (2010-2014), actuellement à des taux de construction variés, seront réceptionnés dans le courant du second semestre de cette année et au début de 2017, a-t-on ajouté. Les travaux sont, par ailleurs, en cours pour ce qui

concerne les projets des 150 logements de type promotionnel aidé à Mécheria, et celui des 100 logements et 50 logements de même type à Ain-Sefra et Naâma respectivement. Ces projets ont connu un retard dans leurs travaux du fait de défaillances des entreprises réalisatrices, dont certaines ont vu leur marché résilié et ont dû être remplacées pour redynamiser leurs chantiers, selon la même source.

K.L.

M'sila Un apport supplémentaire en eau potable avec la mise en exploitation d'un forage

Une quantité supplémentaire de 50 litres/seconde en eau potable devant conforter les 180 litres d'eau distribués actuellement par habitant sera mobilisée avec la mise en exploitation d'un nouveau forage au profit des habitants de la ville de M'sila, a-t-on appris auprès des services de la wilaya. Ce nouveau forage, profond de 2 000 mètres, a été réalisé au chef-lieu de wilaya par une entreprise étrangère, a précisé la même source, mettant en exergue l'impact d'un tel projet dans l'approvisionnement en eau potable (AEP) de cette région. La quantité supplémentaire en AEP constitue, selon les services de la wilaya, un apport visant à atténuer un déficit en matière d'AEP et satisfaire la demande de 220 000 habitants de cette ville en la matière a-t-on noté. Dans le cadre de la stratégie de renforcement des ressources d'eau, la ville de M'sila a bénéficié de plusieurs projets dont la réalisation d'un réservoir de 100 000 m³. Le projet des transferts des eaux depuis le barrage de Koudiat Acerdoune, dans la wilaya de Bouira, vers la ville de M'sila constitue également un projet phare devant améliorer considérablement l'approvisionnement en AEP, a-t-on estimé

F.T.

Khenchela Plus 650 000 quintaux de céréales produits dans la zone sud

Une production de plus de 649 000 quintaux de céréales a été récoltée dans la partie saharienne du sud de la wilaya de Khenchela, a indiqué le président du service des statistiques agricoles de la direction des services agricoles. La récolte céréalière qui a ciblé une superficie emblavée de plus de 25 000 ha dans le sud de wilaya a connu une augmentation de 24% par rapport à l'exercice précédent, en passant de 520 000 qx en 2015 à 649 000 qx produits cette année, a précisé Omar Dakhil, ajoutant que cette production est répartie entre blé dur (561 000 qx) orge (63 000 qx) et blé tendre (25 000 qx). Les rendements quant à eux sont de 33 qx à l'hectare pour le blé dur, de 12 qx à l'hectare pour l'orge et de 8 qx à l'hectare pour le blé tendre, a-t-il encore fait savoir. M. Dakhil a rappelé que la campagne moisson-battage se poursuivra jusqu'à la fin du mois courant dans la zone nord de Khenchela, où une production de plus de 62 000 qx a été enregistrée jusqu'à maintenant.

R.R.



Nice

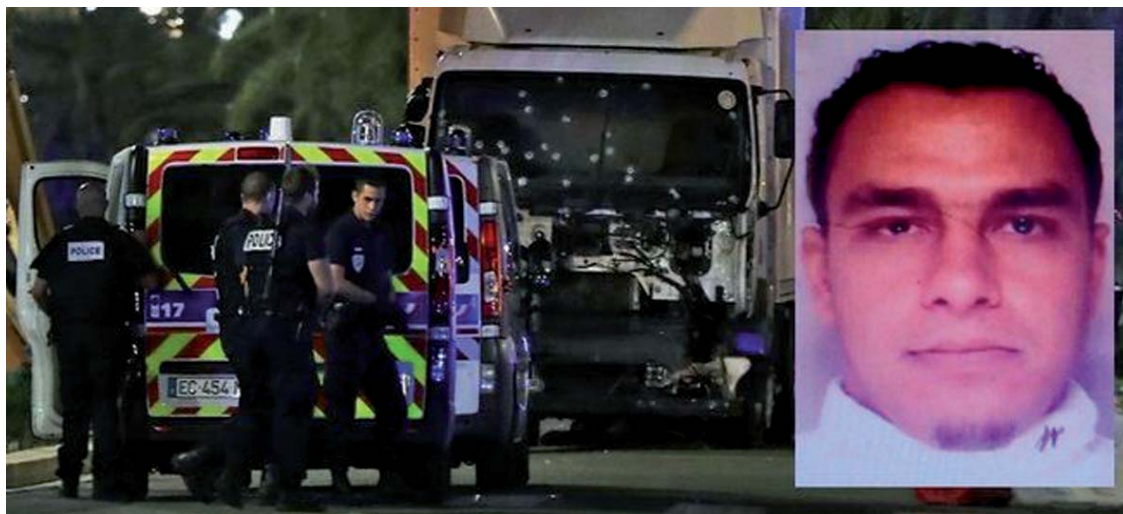
Ce que les enquêteurs savent de Mohamed Lahouaiej Bouhlel

■ De nouvelles informations indiquent que le tueur a préparé son attaque tandis que des SMS dans son portable laissent penser qu'il n'a pas agi seul.

Par Rosa D.

L'enquête avance. Seulement deux jours après le terrible attentat qui a frappé la ville de Nice, faisant 84 morts et plus de 200 blessés, les forces de l'ordre commencent à remonter le fil des événements pour préciser le profil du tueur. Les enquêteurs remontent donc le fil des événements qui a précédé l'attaque du 14 juillet. Selon une source policière, qui se confie ce hier au JDD, «*Mohamed Lahouaiej Bouhlel a vidé son compte en une semaine et vendu sa voiture la veille du 14 juillet, et il a déclaré sa radicalisation à son entourage*». Il précise cependant que ni drapeau noir, ni testament, ni contact direct avec la Syrie n'ont encore été établis. Selon le *Daily Mail*, Mohamed Lahouaiej Bouhlel aurait transmis 84 000 £ (environ 100 000 euros/240 000 dinars) à sa famille en Tunisie quelques jours seulement avant l'attaque de Nice.

Aucune information n'a cependant filtré sur l'origine de cette somme, dont le montant aurait été révélé par le frère du tueur. Selon lui, le terroriste aurait réussi à convaincre des amis de transmettre différentes sommes d'argent à des proches dans sa ville d'origine, Msaken. Selon de nouvelles informations, l'homme aurait également repéré les lieux avec le poids lourd les 12 et 13 juillet derniers, ne laissant aucun doute sur la préméditation. L'enquête sur l'attentat est notamment enrichie par les nombreux témoignages recueillis par la police et les différentes perquisitions qui ont eu lieu dans les 48 dernières heures. Aussi, selon les informations du Monde, certains noms «*intéressants*» sont apparus lors de l'examen des contacts de Mohamed Lahouaiej Bouhlel, intéressants, c'est-à-dire susceptibles d'être connus des services pour des faits de radicalisation. Une autre source met en avant des relations communes avec Omar Diaby, une figure du



Ph. > D. R.

djihadisme niçois proche d'Al-Nosra, et non de l'État islamique. La présence d'éventuels complices n'a cependant pas été formellement établie, d'autant que l'homme n'avait jamais été signalé pour radicalisation, et n'était connu des services de police que pour des faits de délinquance, sans lien avec l'islam radical. Toutefois, selon *Nice-Matin*, des SMS équivoques ont été retrouvés dans le portable de Mohamed Lahouaiej Bouhlel. L'un d'entre eux – «*J'ai le matériel*» – indiquerait l'éventuelle présence d'un ou de complices. Cinq personnes qui gravitaient dans l'entourage de Mohamed Lahouaiej Bouhlel ont été placées en garde à vue vendredi et samedi, dont sa femme (sortie de garde à vue ce hier), apportant également un éclairage sur sa radicalisation express». Deux interpellations de plus ont eu lieu ce hier matin. Au total, une centaine de personnes ont déjà été

entendues par la police en moins de 48 heures. Beaucoup d'entre elles ont évoqué auprès des forces de l'ordre la religiosité du tueur. Une radicalisation très rapide évoquée ce samedi par le chef du gouvernement et le ministre de l'Intérieur, notamment après la revendication de l'attentat par le groupe État islamique. Comme avant lui Mohamed Merah, Amedy Coulibaly ou encore les frères Abdeslam, Mohamed Lahouaiej Bouhlel a d'abord fait les 400 coups. Dans la petite salle de sport du centre de Nice qu'il fréquentait jusqu'à il y a deux ans environ, les abonnés se souviennent d'un «*fri-meur*», un «*dragueur*», selon un témoin contacté par l'AFP. «*Limite, il était lourd*» quand il tentait de séduire des femmes. Une femme qui avait eu à subir ses avances en parle, toujours selon ce témoin, comme de «*quelqu'un qui draguait tout ce qui bouge*». Mohamed Lahouaiej

avait aussi pendant un temps pris des cours de salsa dans cette même salle de sport, où officiait le soir un professeur de danse. «*Pour certains, c'est un moyen d'accrocher des femmes, de faire des rencontres*», constate le même témoin. Présenté comme «*quelqu'un qui venait faire du sport pour faire le beau*» et qui «*dessina son corps pour plaire*», le tueur au camion s'adonnait surtout à des séances de musculation. Selon un autre témoin de cette salle de sport, cité par *Nice-Matin*, Mohamed Lahouaiej «*prenait pas mal de trucs pour se muscler, il se piquait avec des stéroïdes anabolisants, pour la gonflette*». Au vu du profil atypique du terroriste (marié avec des enfants, n'étant jamais allé en Syrie, jamais signalé comme radicalisé et décrit comme psychologiquement instable selon des proches), l'enquête s'annonce particulièrement délicate pour les autorités. R. D.



Points chauds

Patriote

Par Fouzia Mahmoudi

Si l'actualité politique et médiatique s'est vue paralysée ces derniers jours suite à l'attentat terroriste commis à Nice jeudi soir, Donald Trump, le candidat Républicain à la présidentielle américaine a décidé qu'il était temps de se recentrer sur sa campagne en annonçant enfin le nom de son colistier. Celui qui en cas de victoire du candidat conservateur deviendra vice-président des États-Unis. Donald Trump a enfin officiellement présenté samedi celui qu'il a choisi comme vice-président s'il entre à la Maison-Blanche, le très conservateur Mike Pence, un «*homme d'honneur*», qui selon le milliardaire Républicain contribuera à unifier le parti. «*C'est un homme d'honneur, de caractère et d'honnêteté*», a déclaré Trump lors d'une conférence de presse commune à New York, saluant le bilan de Pence, 57 ans, gouverneur de l'Indiana, dont il avait déjà annoncé le choix vendredi sur Twitter. Et «*il se bat pour les gens*», a-t-il ajouté. «*L'une des raisons importantes pour lesquelles je l'ai choisi est l'unité du parti*», a-t-il ajouté, en reconnaissant qu'il était lui un «*outsider*». Prenant ensuite la parole, Pence, peu connu au niveau national, a dit accepter avec humilité l'offre de Donald Trump, un «*patriote*», qui «*comprend les frustrations et les espoirs des Américains comme aucun autre dirigeant depuis Ronald Reagan*». Pence s'est présenté comme «*un chrétien, un conservateur et un Républicain, dans cet ordre*». Il a expliqué avoir accepté la proposition de Donald Trump pour deux raisons: «*je sais qu'un leadership Républicain fort peut apporter un vrai changement (...) et Hillary Clinton ne doit jamais devenir présidente des États-Unis*». Et si habituellement le choix d'un vice-président n'a qu'une incidence relative dans une campagne présidentielle américaine celui de Mike Pence, conservateur apprécié de l'establishment Républicain, devrait au moins à court terme contribuer à apaiser le climat de la convention Républicaine qui s'ouvre aujourd'hui à Cleveland. Elle doit y désigner officiellement Trump, personnalité controversée, comme le candidat du parti à l'élection présidentielle de novembre. A l'opposé de Trump, Pence est discipliné, discret, courtois. Trump l'a préféré à deux fortes personnalités plus connues, et dont il était plus proche, le gouverneur du New Jersey Chris Christie et l'ancien président de la Chambre des représentants Newt Gingrich. Mike Pence est un héritier des valeurs familiales traditionnelles, très croyant, anti-avortement, anti-mariage pour tous. Il a effectivement l'expérience de Washington dont Trump a besoin, pour avoir été membre de la Chambre des représentants de 2001 à 2013 et président de la conférence Républicaine (numéro 3 du parti) de 2009 à 2011. Or, ce type d'expérience est exactement ce qui manque à Trump pour qui l'élection présidentielle sera la première élection de sa carrière. Reste à savoir si le choix de ce vice-président changera quoi que ce soit au dénouement de cette élection et surtout si cela changera quoi que ce soit auprès des indécis et des abstentionnistes. F. M.

Pillage de masse au Soudan du Sud

Un mois d'aide alimentaire envolé en une semaine

Des 4 500 tonnes de nourriture destinée à nourrir durant un mois plus de 220.000 Sud-soudanais en détresse alimentaire, il ne reste plus rien. Pas même le hangar du Programme alimentaire mondial (PAM) de Juba, où elle était stockée. Entre le 8 et le 11 juillet, au moins 300 personnes ont été tuées dans la capitale Juba lors de heurts entre les forces gouvernementales et les anciens rebelles. Alors que les combats faisaient rage, des combattants ont dérobé la nourriture stockée dans le hangar de l'agence onusienne. Et quelques jours plus tard, une fois le calme revenu – mais le chaos toujours latent – ce sont cette fois les civils qui ont poursuivi le pillage. Le PAM – la plus importante agence humanitaire pour la lutte contre la faim dans le monde – s'est dit «*indigné*» par le vol de cette nourriture censée être distribuée «*aux plus pauvres et aux plus vulnérables*» dans un pays qui sombre chaque jour un peu plus dans la famine. Samedi, un soldat furieux pointait son arme devant l'enceinte grillagée du PAM, interdisant à quiconque d'y pénétrer ou de prendre des photos. Même de loin, il était pourtant clair qu'il n'en restait plus rien. Un journaliste de l'AFP

apercevait encore, au loin dans l'enceinte, des hommes démanteler des camions à coups de marteaux, d'autres arracher les câbles électriques des bureaux ou déchirer les rares morceaux de bâches en plastique recouvrant l'ossature en métal du hangar, qui ne ressemblait plus qu'à une vieille carcasse évidée. Pour Lul Ruai Koang, porte-parole de l'armée, ce pillage est «*regrettable*». Il accuse directement les troupes du vice-président Riek Machar, 1 400 hommes, qui avant le retour de leur chef au gouvernement appartenaient aux forces rebelles. Juba est relativement calme depuis que les tanks et les hélicoptères de l'armée les ont contraints à quitter la ville. Une grande partie du pillage du PAM a été réalisé dans la semaine à l'aide de camions: un exercice logistique d'une grande organisation, nécessitant des centaines de va-et-vient entre le hangar et la périphérie de Juba. Selon plusieurs habitants des environs, des «*hommes en uniforme*» ont même utilisé un camion-grue pour emporter des générateurs électriques de la taille de minibus, qui servaient à alimenter la base principale du PAM. «*Une fois que les soldats étaient partis, les civils sont*

venus voir ce qu'ils pouvaient prendre», raconte James Keri, habitant du district voisin de Gudele, un quartier ponctué de maisons détruites par les récents combats. Le peu qui restait a ensuite été emporté par voiture, moto ou brouette. Des litres d'huile de cuisson ou encore des tôles ont été transportés à la hâte, sur les têtes. La famine touche près d'un tiers des Sud-soudanais et le pays pourrait plonger dans une crise encore plus grave. Selon le PAM, cette perte immense d'aide alimentaire «*vitale*» va «*considérablement freiner*» les efforts pour assister les victimes du conflit. Près de 5 millions de Sud-Soudanais, sur une population de 11 millions, dépendent aujourd'hui de l'aide alimentaire, un chiffre encore jamais atteint dans la plus jeune nation au monde. Une situation qui empire, les récents combats ayant fait grimper les prix des denrées sur les marchés. La directrice du PAM, Ertharin Cousin, regrette que «*ce nouveau conflit aggrave encore la situation pour les civils, affamés et désespérés*» par deux ans de guerre, d'autant que «*le désastre humanitaire dans les autres régions du Soudan du Sud ne s'est pas arrangé*».



Soirées prévues les 22, 23 et 24 juillet courant

Massi, Zahra et Traoré en spectacle à Alger

■ Hindi Zahra, Souad Massi et Rokia Traoré animent les soirées des Algérois en ce mois de juillet. C'est au théâtre de Verdure Laadi-Flici, à Alger, que les trois artistes interpréteront les meilleures chansons de leur répertoire artistique.



Par Abila Selles



porte le prix Constantin en 2010 pour ce premier album. Depuis elle ne cesse de créer la joie pour ses fans.

Rokia Traoré est née au Mali. Fille d'un diplomate malien et d'une infirmière, son enfance est marquée par de nombreux déménagements selon les affectations de son père, entre l'Arabie saoudite, l'Algérie, la Belgique et la France. La petite fille montre très tôt un intérêt pour la musique. Dès 1997, la jeune chanteuse se fait remarquer en France sur la scène du Festival Musique Métisses d'Angoulême. Le succès de son premier album, *Mouneïssa* (1998), et le prix Concours Découvertes Afrique de RFI lancent rapidement sa carrière. Elle enchaîne avec deux albums *Wanita* (2000) et *Bowmboï* (2003) qui confirment sa place sur la scène musicale internationale. Depuis, elle ne cesse pas de chanter de beaux textes en évoquant des thèmes variés. En 2013, elle publie un nouvel opus qui célèbre son pays natal, *Beautiful Africa*. En mai 2015, elle est membre du jury du 68^e Festival de Cannes.

A.S.

Des voix de femmes algériennes et étrangères continuent de créer la joie dans notre pays et nous faire passer des moments conviviaux. Ainsi, les espaces culturels sont ouverts pour ces femmes afin de faire passer leur message, nous faire assister à de belles prestations artistiques et découvrir les différents styles musicaux. Pour ce week-end, trois femmes de pays différents nous feront écouter les plus belles chansons de leur répertoire artistique ainsi que des rythmes qui varient entre l'ancien et le contemporain.

En effet, c'est dans le cadre de l'évènement «Voix de femmes» que la chanteuse marocaine Hindi Zahra, l'Algérienne Souad Massi et l'artiste malienne Rokia Traoré se produiront. Organisé par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel, ces spectacles sont prévus respectivement pour les 22, 23 et 24 du mois de juillet courant au théâtre de Verdure Laadi-Flici à Alger. Par ailleurs, après son passage le 22 juillet courant à Alger, le public oranais accueille la chanteuse Hindi Zahra pour une soirée artistique à l'Hôtel Le Méridien.

Souad Massi a dès son plus jeune âge baigné dans la

musique car elle a grandi dans une famille de musiciens. En 1998, Souad sort sa première cassette au titre éponyme sur le marché algérien qui renferme six titres où elle revient à la country music. En pleine vague de jeel music (pop oriental), Souad Massi fait preuve d'une originalité qui étonne, n'hésitant pas à pasticher le célèbre «*Crocodile Rock*» d'Elton John et à mettre une touche de flamenco de ses débuts dans un «*Te quiero*» (Je t'aime) à l'ambiance calypso-salsa. Auteur de ses textes, compositeur de ses chansons, Souad est toute étonnée d'attirer parmi son nouveau public des quadragénaires amateurs de

protest songs et qui avaient découvert Joan Baez dans les années 70 lors de sa visite en Algérie. Aujourd'hui, son répertoire artistique est riche et varié. C'est une chanteuse pleine de créativité et ses ambitions sont énormes. Hindi Zahra a grandi au Maroc, entourée de musiques et de danses. Biberonnée à la musique traditionnelle berbère, à la musique indienne et égyptienne, au rock psychédélique, au reggae et à la soul. A l'âge de 12 ans, elle arrive à Paris où elle monte sur scène pour la première fois, pendant la Fête de la musique. Succès public et reconnaissance de la profession: signée chez Blue Note, elle rem-

Festival international de Timgad

Les artistes régaleront le public de l'antique Tamugadi

La Libanaise Najwa Karam a régaler le public, lors de la quatrième soirée du Festival international de Timgad, avec un cocktail de ses plus belles chansons reprises en chœur par une assistance nombreuse. La chanteuse, surnommée le soleil de la chanson libanaise, a transporté le public du théâtre de plein air, jouxtant le site archéologique Tamugadi, dans un voyage fascinant à travers ses plus anciennes chansons «*Ma Bissmahlek*», «*Ma fi noum*», «*Ana ma fiya hibbel akther*» et «*Khalini choufek bi layl*». La star du pays du Cèdre a offert, à cette occasion, «*Yekhreb baytek habytek*», une des dernières chansons, au public de Batna qu'elle trouve «*magnifique*». Dans une parfaite communion, le public captivé par les rythmes

endiablés et les percussions de l'orchestre accompagnant la chanteuse, s'est essayé, sur les travées du théâtre, à la Dabka, cette danse typique aux pays moyen-orientaux dans des moments de pur bonheur.

Visiblement ravie par la réaction du public, aussi émerveillé que «*participatif*», Najwa Karam a tenu à souligner les liens particuliers qui l'unissent au public algérien, exprimant toute sa gratitude et son éternelle reconnaissance à l'Algérie, le pays, a-t-elle déclaré, qui l'a accueillie ainsi que son orchestre en 2006, en pleine guerre du Liban.

Avant son passage sur scène, dans une conférence de presse, Najwa Karam a souligné qu'elle tenait à participer à cette 38^e édi-

tion du Festival international de Timgad, annonçant qu'elle était prête à prendre part à tout travail artistique en mesure de transmettre un message au public arabe.

La soirée s'est poursuivie jusqu'à une heure avancée de la nuit avec la chanson algérienne représentée par Saber Houari, promu du programme Super star arabe dans le style rai, l'artiste Nouria et les rythmes kabyles et Nacereddine Houra dans un cocktail de chansons chaouies.

La cinquième soirée de cette 38^e édition du Festival international de Timgad était animée par une troupe chinoise, aux côtés des artistes algériens, Cheba Djamilia, Djazouli, Cheb Zinou et Yahia El Khencheli.

L. B.

Commémoration des 10 ans de sa disparition

Un hommage rendu à El Hachemi Guerouabi

Dans le cadre de la commémoration des dix ans de la disparition d'El Hachemi Guerouabi, se tient, depuis hier et jusqu'au 21 juillet à Alger, une semaine culturelle.

La journée d'hier a marqué les dix ans de la disparition du monument de la chanson chaâbi, celui qui a révolutionné le genre musical traditionnel,

lui redonnant ses lettres de noblesse et le subliment à travers ses qacîdât, qui font vibrer encore et toujours plusieurs générations de fans. El Hachemi Guerouabi et son répertoire artistique seront à l'honneur au Palais de la culture Moufdi-Zakaria toute la semaine jusqu'à jeudi.

Une exposition sera ouverte

au public pour l'occasion à partir de 10h chaque jour, public qui sera convié à un colloque autour de l'œuvre de l'artiste et une projection de ses apparitions télévisuelles – notamment au cinéma. Et pour clore cette manifestation, deux soirées musicales les 20 et 21 juillet, à partir de 19h, avec pour faire revivre la mémoire du chanteur,

l'association culturelle du même nom ainsi que de grands noms et des étoiles montantes de la musique algérienne. Ainsi se succéderont sur la scène du Palais de la culture : Abdelkader Chaou, Lila Borsali, Kamel Aziz, Cheb Anouar, Dalia Chih, entre autres artistes.

R. C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Nouveau théâtre de Timgad Jusqu'à 19 juillet :

38^e édition du Festival international de Timgad.

Lundi 18 juillet à 22h :

Concert de Wafik Habib (Syrie), Kamel Guelmi, Salim Chaoui, Mohamed Alia et Massi.

Mardi 19 juillet à 22h :

Concerts de Kadhem Essaher (Irak) et de la Troupe Bouzaher.

Maison de la culture Ould-Abderrahmane-Kaki Mostaganem

Jusqu'à la fin du mois de juillet :

Exposition de peinture «25^e anniversaire du décès de Mohammed Khadda».

Cirque national d'Algérie Cirque Amar (Chapiteau à Place Ardis, Pins Maritimes)

Jusqu'au 30 juillet :

Spectacles du cirque Il Florelegio.

Galerie de l'Espace Sylabs (8, rue Yessad-Hassani, Alger-Centre)

Jusqu'au 23 juillet :

Exposition de photographies «Près d'ici», avec la participation de 18 photographes de dix pays arabes.

Musée d'art moderne et contemporain d'Alger (Rue Larbi-Ben-M'hidi, Alger)

Jusqu'à la fin du mois de juillet :

Exposition «Genèse II, une collection qui s'agrandit» avec des œuvres de Issiakhem, Khadda, Chegrane, Mokrani, etc.

Coup-franc direct

Que les choses soient claires !

Par Mahfoud M.

La LFP a engagé un bras de fer avec l'instance dirigeante du stade du 5-Juillet pour tenter de récupérer les arriérés des recettes des derbys de la saison précédente, tout en menaçant de délocaliser ces matchs assez particuliers vers d'autres stades. Pourquoi attendre le début de la nouvelle saison pour passer à l'acte et menacer de suspendre la programmation des derbys dans ce stade en cas de non paiement de ces dettes ? N'aurait-il pas été plus judicieux de discuter avec ces responsables pour leur notifier leurs intentions avant de passer à l'acte ? La culture de la menace semble ancrée dans les relations entre entités et institutions, alors qu'il aurait fallu que tout soit clair entre elles, que l'on s'assoit autour d'une table pour définir la relation contractuelle. Justement, tout devrait se faire sur la base de contrats signés entre les deux parties et dans lesquels seront bien définis les droits et devoirs de tous pour arriver à un accord. Il ne s'agit pas de créer un conflit qui ne règlera pas la question. Tout devrait se faire sur la base du respect, sinon il y aura un arbitrage légal qui règlera le différend et ne pas en créer un autre vu que les clubs ne peuvent pas jouer dans des stades exigus.

M. M.

Athlétisme /Championnat national Open Les athlètes du GSP dominant

LES ATHLÈTES du GS Pétroliers ont dominé les épreuves du championnat national Open d'athlétisme Tayeb-Meghazzi, clôturées samedi au complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger), en décrochant un total de 28 médailles (13 or, 6 argent, 9 bronze). Les Pétroliers qui se sont adjugés 13 titres sur les 40 en jeu, devançant au classement général l'AS Sûreté nationale avec 10 médailles (5 or, 3 argent, 2 bronze), et l'ACSB Constantine avec 4 médailles d'or. La 3^e et dernière journée de compétition, disputée samedi, a été marquée par le sprinteur Sofiane Bouheda (GS Pétroliers) qui a battu le record d'Algérie du 200 m avec un chrono de 20.53, améliorant de 10 centièmes l'ancien record détenu par Malik Elouahla (20.62) depuis 2004. «Je pense que c'était la meilleure course de la saison sur 200 m. J'ai tout donné pour réaliser cette performance et battre un record vieux de 12 ans. C'est le travail de toute une saison qui porte enfin ses fruits, et cela grâce au soutien de mon coach et de mes supporters qui sont venus nombreux aujourd'hui», a déclaré Bouheda. Marquée par

des conditions climatiques difficiles avec de fortes rafales de vent, la dernière journée de compétition a également donné lieu à une belle confrontation sur 400 m haies entre Abdelmalik Lahoulou (GS Pétroliers) et Miloud Rahmani (CSTOA El Oued), où les deux qualifiés pour les Jeux olympiques 2016 à Rio, se sont départagés la victoire à la photo finish. Deuxième durant toute la course, Lahoulou a réussi à revenir sur Rahmani dans les derniers 50 m de la course, en plaçant une accélération digne d'un sprinteur, qui lui a permis de passer devant sur la ligne d'arrivée. Au final, les deux coureurs sont descendus sous la barre des 50 secondes, avec des chronos de 49.89 pour Lahoulou et 49.92 pour Rahmani. «Malgré des conditions de course très difficiles avec un vent de face qui nous a beaucoup gêné, je suis très satisfait du chrono réalisé sachant que c'est la 7^e fois cette saison que je descends sous la barre des 50 secondes. C'est de bonne augure à quelques jours de la finale», a indiqué Lahoulou.

Lutte/Championnats d'Afrique (cadets/lutte libre) Les Algériens dominant les débats

LA SÉLECTION algérienne des cadets (lutte libre), avec dix médailles (5 or et 5 de bronze), a dominé la deuxième journée des championnats d'Afrique de lutte, disputée samedi à la salle omnisports Tahar-Belakhdar de Chéraga (Alger). Les Algériens se sont illustrés de fort belle manière en remportant cinq médailles d'or, devant de redoutables lutteurs égyptiens qui ont raflé neuf médailles (4 or, 3 argent et 2 de bronze), alors que les Sud-Africains ont terminé la compétition avec 13 médailles (1 or, 6 argent et 6 de bronze). Les médailles d'or algériennes ont été l'œuvre de Abderraouf Benamara (42 kg), Mohamed Ali Amine (46 kg), Lyes Boukhors (58 kg), Taha Habib Merikhi (63 kg) et Ishak Boukhors (69 kg). «Nous avons assisté à des

finales dont le niveau a été relevé dans certaines catégories, notamment dans la catégorie des 63 kg où l'Algérien Taha Habib Merikhi a été sacré devant l'Égyptien Mostapha Ali Fawzi», a déclaré à l'APS Aoune Fayçal, membre du staff technique des sélections algériennes cadets et juniors. Pour ce technicien, la concurrence était très rude de la part des Égyptiens et Sud-Africains qui ont montré une certaine expérience dans ce genre de compétitions. La troisième et dernière journée a vu l'entrée en lice des lutteurs juniors dans les trois styles (lutte libre, gréco-romaine et féminine). Lors de cette compétition organisée dans les trois styles (gréco-romaine, libre et féminine), dix pays dont l'Algérie prennent part à ces joutes africaines.

Derbys algérois au 5-Juillet La LFP menace de les délocaliser

■ La Ligue de football professionnel (LFP) semble décidée à camper sur sa position de ne programmer les derbys dans l'enceinte du stade du 5-Juillet que si la direction de l'OCO s'acquitte des recettes des clubs et de son instance aussi.

Par Mahfoud M.

Le président de la LFP, Mahfoud Kerbadj, a indiqué que la désignation des matches dans l'enceinte olympique, y compris ceux du MC Alger, était tributaire de l'apurement des créances que détient la LFP sur l'Office du complexe olympique (OCO) Mohamed-Boudiaf. Lors de la réunion du bureau fédéral, tenue le 21 juin dernier, le président de la LFP avait annoncé que les derbys de la capitale, habituellement domiciliés au stade 5-Juillet, seraient délocalisés si la direction de l'OCO ne s'acquittait pas des recettes des clubs et de son instance aussi. «Les dettes de la LFP envers le complexe Mohamed-Boudiaf ne se limitent pas à sa quote-part des recettes des matchs programmés au stade 5-Juillet lors de l'exercice passé, mais elles remontent aussi à plusieurs saisons auparavant. Nous avons même engagé des procédures judiciaires à l'encontre de l'ancienne direction de l'OCO», a indiqué Kerbadj. Pratiquement, toutes les rencontres entre les équipes algéroises de la Ligue 1 s'étaient déroulées la saison passée au stade 5-Juillet sur décision de la LFP. Le stade, fermé pendant près de deux années pour des



Kerbadj monte au créneau

travaux de réhabilitation, avait été remis en service en septembre 2015. Réuni jeudi dernier sous la présidence de Mahfoud Kerbadj, le Conseil d'administration de la LFP a décidé en outre de programmer les derbys de Blida au stade Tchaker. Les derbys de la wilaya de Blida concernent les équipes de l'USM Blida, du RC Arbaâ et du WA Boufarik, dans le cadre de la Ligue 2. Par ailleurs, il faut savoir que dix

stades des formations de Ligue 1 et 2 sont seulement homologués par la commission d'audit en vue de la saison 2016-2017 sur les 31 enceintes visitées mais avec des réserves non suspensives et 5 avec des réserves suspensives. La LFP a indiqué qu'un courrier a été transmis à ces cinq clubs pour la levée des réserves avec un délai de 15 jours avant le premier match à domicile.

M. M.

Leicester City Riyad Mahrez vers Arsenal

L'international algérien, Riyad Mahrez, est sur le point de quitter son club Leicester City pour rejoindre un autre club anglais, Arsenal, a rapporté samedi le quotidien britannique *The Guardian*. Riyad Mahrez, meilleur footballeur de la Premier league 2015-2016 et un des artisans du sacre de champion d'Angleterre de Leicester, aurait rejeté une offre de son club et exprimé le souhait de rejoindre une «grande équipe». «L'international algérien souhaite relever un nouveau défi. Il a demandé à son agent de lui trouver un nouveau club», a écrit *The Guardian*. Selon des médias à Londres, le joueur de l'équipe nationale algérienne est sur le point de rejoindre le club anglais d'Arsenal. La saison dernière,

Riyad Mahrez lié à Leicester depuis janvier 2014 par un contrat jusqu'en 2019, a été auteur de 17 buts et 11 passes décisives en 37 matches de championnat. Leicester a déjà perdu son milieu de terrain, N'golo Kanté qui vient de rejoindre le club de Chelsea. Son transfert a été négocié à 38 millions d'euros. Le *Guardian* rappelle que l'entraîneur de Leicester, Claudio Ranieri, a déclaré 24 heures plus tôt que Riyad Mahrez va rester à Leicester avec lequel il est «heureux», qu'il n'était pas «le genre à dire "Coach, je veux partir"», et que «le coup sera dur» en cas de départ après cet optimisme. Il est également souligné que les négociations pour un transfert de Riyad Mahrez «étaient prévisibles» après l'annonce, en

mars dernier, de son agent, Kamel Bengougam, qu'à la fin de la saison son client ambitionnait de rejoindre un grand club européen. Il avait déclaré aux médias qu'«à son âge et avec ses performances, si l'occasion se présentait pour jouer pour une grande équipe, on y réfléchira», estimant à 50% la possibilité d'un départ de Leicester. En mai dernier, le milieu de terrain offensif de l'équipe nationale de football avait affirmé que rien n'avait encore été décidé à propos de son avenir avec son club de Leicester City, ouvrant la porte à un éventuel départ. «Je suis en train de discuter avec Leicester mais aussi avec d'autres clubs qui veulent m'enrôler, mais jusqu'à présent rien n'a encore été décidé», avait-il indiqué.

Betis Séville

Mandi joue son premier match

LE DÉFENSEUR international algérien, Aissa Mandi, a effectué ses débuts avec sa nouvelle formation du Betis Séville (Div. 1 espagnole de football) vendredi en match amical face au CD El Palo (7-0) en prévision de la saison 2016-2017 de la Liga, dont le coup d'envoi sera donné le week-end du 20 août. Mandi (24 ans) a débuté la rencontre dans le onze de départ

avant que l'entraîneur uruguayen Gustavo Poyet n'apporte des changements en seconde période. Il s'agit du premier test amical pour le club andalou, 10^e de la Liga la saison passée, et qui entamera la prochaine saison en déplacement sur le terrain du champion en titre le FC Barcelone. Le joueur algérien s'est engagé pour un contrat de cinq ans en provenance du

Stade de Reims, relégué en Ligue 2 française. Le défenseur central algérien, qui peut également évoluer sur le côté droit, quitte pour la première fois de sa carrière son club formateur, après l'avoir fréquenté depuis l'âge de 9 ans. Mandi, dont le contrat avec Reims courait jusqu'en 2017, a bénéficié d'un bon de sortie de la part de sa direction.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejournalalgerie.com>

Bilan de la police durant le ramadhan

Le plan de prévention et de répression mis en œuvre a payé

LE CHEF de sûreté de wilaya, Bennacer Abdellah, et ses collaborateurs dont Mohamed Tahar Belazoug ont, dans une conférence de presse, dressé le bilan opérationnel des activités de la police durant le mois de ramadhan écoulé à Béjaïa, qualifiant le dispositif mis en œuvre à travers les 14 daïra (sur les 19 que compte la wilaya) de «satisfaisant eu égard aux résultats obtenus surtout en prévenant des incidents de grande importance».

Il a rappelé la multiplication des effectifs mobilisés pour s'adapter à la spécificité de ce mois sacré, notamment le déploiement sur le terrain de 2 551 policiers pour la couverture de tout le territoire de la wilaya, dont 1 359 dans le chef-lieu.

Il est à rappeler les sites particulièrement ciblés par la surveillance, notamment les marchés, les stades, les mosquées, la maison de la culture, le théâtre etc. et la protection des citoyens dans les lieux des rencontres et manifestation rama-dhanèsses.

Le conférencier a souligné une baisse considérable de la criminalité. Une baisse expliquée par «la stratégie mis en œuvre par la sûreté qui consistait en la présence permanente des éléments de la police sur le terrain et sur l'intérêt accordé à la prévention dans la lutte contre la criminalité, ainsi que les moyens humains et logistiques mis à la disponibilité des services de la sûreté». Selon le bilan dressé, il a été enregistré 74 affaires d'atteinte aux propriétés impliquant 32 personnes, 70 affaires d'attein-

te aux personnes, 20 affaires économiques, 3 affaires de cybercriminalité, 16 affaires liées à la sécurité publique où 21 personnes ont été arrêtées ainsi que 16 affaires de drogue pour lesquelles ont été arrêtés 14 individus dont 10 impliqués mis sous mandat de dépôt, ceci alors qu'il n'y avait eu aucun vol de véhicule.

Au total, 153 personnes qui ont été mises en cause et 62 en ont été placées en détention provisoire. Aussi, il a été relevé l'exploitation de 540 brigades pédestres et 84 brigades à moteurs, la couverture de 86 marchés dans lesquels il a été enregistré 6 affaires de saisie. En matière de sécurité routière, l'on a relevé que 450 brigades ont été déployées.

Dans le secteur des infrastructures et protection de l'environnement, il est réalisé 17 sorties et noté 6 occupations des lieux publics dont une affaire de saisie de marchandises, 3 affaires de saisie de fruits, une affaire de saisie de 11,5 kg de viande avariée, 14 affaires de commerce, 30 affaires de nettoyage.

Concernant le volet de la sécurité routière, pas moins de 11 108 véhicules ont été contrôlés, enregistrant 49 délits routiers et 508 retraits de permis de conduire ont été effectués. Par ailleurs, il a été enregistré 41 accidents de la route qui ont fait 57 blessés et aucun décès.

L'on a souligné, par ailleurs, que 17 accidents ont été causés par des motocyclistes, faisant état de 22 blessés et heureusement aucun décès.

Hocine C.

Tébessa

Un fusil de chasse et 3 500 cartouches récupérés

UN FUSIL de chasse, 3 500 cartouches et 40 kilogrammes de poudre noire ont été récupérés hier à Tébéssa par un détachement combiné de l'Armée nationale populaire, indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

«Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement combiné de l'Armée nationale populaire a récupéré, le 17 juillet 2016 à Tébéssa, un fusil de chasse, 3 500 cartouches, 40 kilogrammes de poudre noire», précise le MDN.

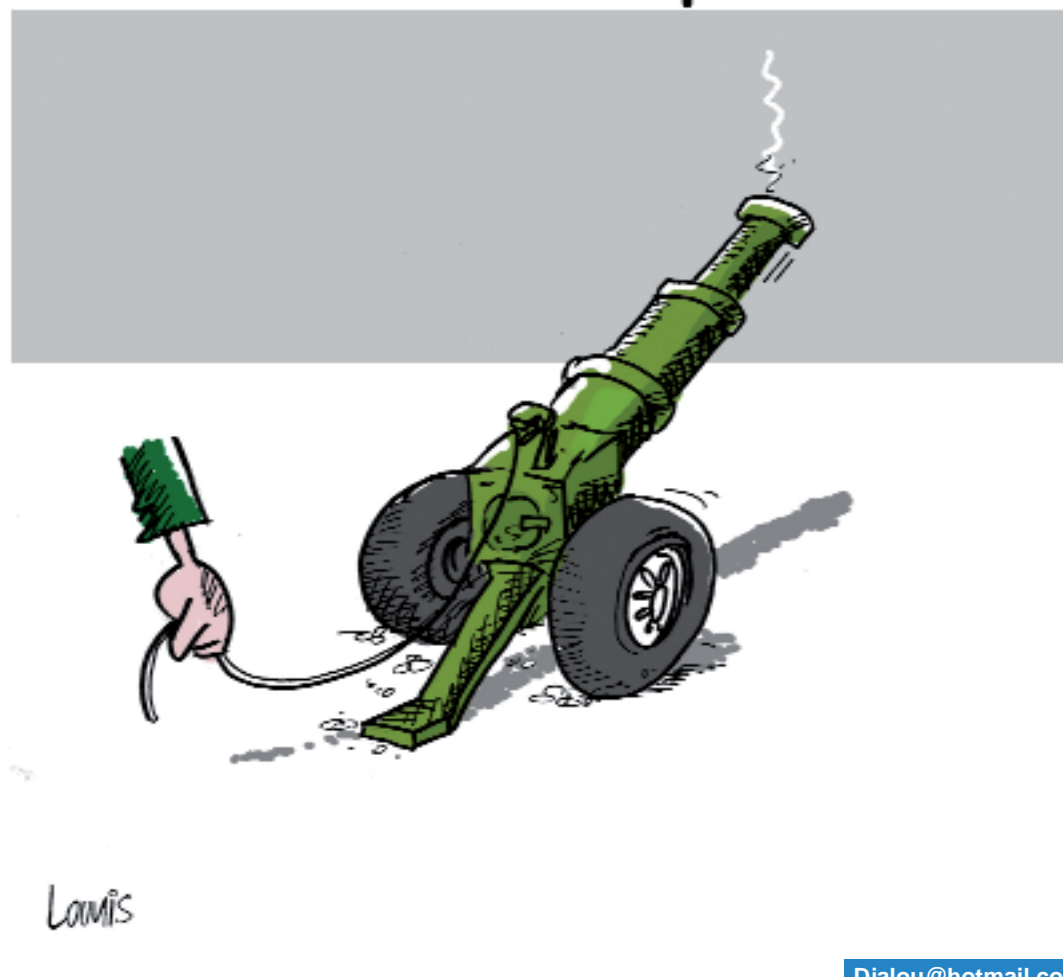
A Tlemcen des éléments des gardes-frontières ont saisi «180,5 kilogrammes de kif traité et 5 100 litres de carburant», ajoute la même source, indiquant que des détachements de l'ANP ont intercepté à Biskra et El Oued (4^e RM) «un camion, un véhicule utilitaire, 780 litres de carburant et 3 348 unités de différentes boissons».

Par ailleurs et à Tamanrasset, In Salah et Tlemcen, «des éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté 88 immigrants clandestins».

G. T.

Syrie

La trêve ne tient qu'à un fil



Djalou@hotmail.com

Béjaïa

Un dimanche de protestation

■ La wilaya de Béjaïa a vécu, hier, plusieurs mouvements de colère citoyenne. Tichy, Oued-Ghir, Béjaïa et Akbou ont connu des grondements sociaux.

Par Hocine Cherfa

A Akbou, le collectif du mouvement de la société civile est revenu hier à la charge, mais cette fois-ci avec une action très musclée. Il a radicalisé son mouvement par le blocage de la RN 216, près du parc communal au lieu-dit «Patte d'oiseau». Des dizaines de citoyens issus des quartiers de la ville et villages de la commune et des animateurs du mouvement associatif de la localité ont coupé très tôt la RN 26 reliant Béjaïa à Alger, soit de 5h du matin à 17h. Ils réclament à nouveau «le déblocage et la dissolution de l'APC, le départ des 23 élus, l'envoi d'une commission pour enquêter sur la gestion catastrophique et malhonnête de l'exécutif depuis 20 ans, la relance du développement communal, notamment les 944 opérations et projets bloqués depuis des années...». Ils ont interpellé à la fois le wali, le ministre de l'Intérieur et le Chef du gouvernement afin de prendre une décision rapide et définitive au sujet de cette APC bloquée depuis des années. «Nous avons décidé de fermer la route comme dernier recours, car nous avons déjà organisé plusieurs marches, fermé maintes fois les sièges de l'APC et de la daïra et rencontré les autorités. Mais hélas, sans succès», dira l'un des protestataires. «Aujourd'hui, nous constatons que les autorités ne se soucient pas du malheur des populations qui assistent impuissantes à la dérive du maire et des élus»,

ajoute-t-il, très en colère, regrettant le fait d'arriver à fermer la route pour se faire entendre. Une fermeture qui a provoqué de très longs bouchons et incommodé les usagers et les vacanciers en ce début de semaine. Des milliers de véhicules étaient bloqués dans les deux sens. Certains ont dû rebrousser chemin. Ce qui n'était pas le cas pour les camionneurs qui étaient contraints de rester sur place. A Tichy, des habitants de la cité Bensaïd ont fermé le siège de la daïra pour revendiquer deux points : «La lutte contre la prostitution qui a terni l'image de la localité et la construction d'un stade pour la cité». Pour leur part, les 1 700 travailleurs exerçant dans les nombreuses résidences universitaires de la wilaya de Béjaïa ont observé une journée de protestation pour exiger le versement des salaires du mois de juin qu'ils devaient percevoir le 30 juin. Ils réclament en même temps «le recrutement d'un comptable» afin de mettre fin à cette situation préjudiciable aux travailleurs et à leurs familles puisque «le comptable des œuvres universitaires de Béjaïa a pris sa retraite le mois dernier», selon un syndicaliste. Devant le siège de la wilaya, deux actions de protestation ont été observées hier. Il y a d'abord les souscripteurs d'un programme de 509 logements qui doivent être réalisés dans la commune de Oued-Ghir qui réclament le lancement des travaux qui enregistrent un énorme retard à cause d'une autorisa-

tion que les services concernés rechignent à délivrer au promoteur immobilier dit Yahiaoui, ce qui leur permettra de demander de crédits bancaires, selon un souscripteur. Lequel dira sur radio Soummam que «le dossier du promoteur est correct et leur rencontre avec le chef de cabinet du wali n'a pas été concluante puisque ce dernier ne nous a pas éclairé sur le retard de la signature du dossier de celui-ci». Pour leur part, les habitants de Taklaïât, quartier périphérique de la commune de Béjaïa, ont observé eux aussi un rassemblement devant le siège de la wilaya pour exiger la réhabilitation du réseau routier et de voirie, endommagé par une entreprise, et le lancement des projets inscrits depuis 2014. Dans la municipalité d'Amalou, des habitants du lieu-dit Igher-Ali à Bizou ont fermé hier le siège de l'APC pour exiger l'alimentation de leurs nouvelles habitations en électricité. Ces derniers rappellent avoir rencontré les autorités à ce sujet mais ces dernières n'ont rien fait depuis de très longs mois. Le maire a fait savoir que la wilaya a déblocqué une tranche d'un milliard de centimes depuis deux années pour ce projet qui coûtera, selon un devis établi par la SDE, 1,6 milliard de centimes. «Nous allons réaliser une tranche de ce projet en attendant le reste de l'enveloppe que nous allons réclamer au wali», dira le maire pour rassurer les mécontents. Il relève à l'occasion des problèmes bureaucratiques.

H. C.